MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie
des transports aériens

Décision n° 9324 du 8 juillet 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1315886S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 925 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300457S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er août 2013 :

Vera, Alain	Nigend : 122 214	Numéro de livret de solde : 5 243 871

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er août 2013 :

Cosnay, Bertrand	Nigend : 190 445	Numéro de livret de solde : 8 039 313

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er août 2013 :

Le Carrour, Guilhem	Nigend : 231 287	Numéro de livret de solde : 8 085 200

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2013 :

Bechet, David	Nigend : 187 730	Numéro de livret de solde : 8 045 909

Fait le 8 juillet 2013.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens,
D. Striebig